

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par la soussignée, madame Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim et Directrice des finances de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le 21 mars 2025 à 18 h 30 à l'église, 1845 chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO 2025-0004

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
45 chemin de la Seigneurie, lot 3 958 948

NATURE ET EFFETS :
Visant à régulariser l'implantation de la maison à une distance de 7,19 mètres de la ligne avant, 45 chemin de la Seigneurie, lot 3 958 948, alors que la grille des usages et des normes de la zone H-031 du règlement de zonage no 634 prescrit : *une marge avant d'au moins 7,5 mètres.*

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO 2025-0013

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
114 rue L.-J.-Papineau, lot 5 022 247

NATURE ET EFFETS :
Visant le re morcellement des lots 5 022 247 et 5 022 248 afin de permettre la création d'un lot d'une superficie de 1000,9 mètres carrés ayant une profondeur moyenne de 41,78 mètres, alors que la grille des usages et des normes de la zone H-036 du règlement de zonage no 634 prescrit : *une superficie d'au moins 1000 mètres carrés et une profondeur moyenne d'au moins 45 mètres.*

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO 2025-0015

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
Chemin Jean-Louis-Brisebois, lot 5 022 248

NATURE ET EFFETS :
Visant le re morcellement des lots 5 022 247 et 5 022 248 afin de permettre la création d'un lot d'une superficie de 1989,1 mètres carrés ayant une profondeur moyenne de 44,90 mètres, alors que la grille des usages et des normes de la zone H-036 du règlement de zonage no 634 prescrit : *une superficie d'au moins 1000 mètres carrés et une profondeur moyenne d'au moins 45 mètres.*

Tout intéressé pourra se faire entendre lors de la séance du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure.

DONNÉ à Saint-Adolphe d'Howard, ce 5e jour du mois de mars 2025.

Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim
et Directrice des finances

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je, soussignée, madame Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim et Directrice des finances, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité (www.stadolphedhoward.qc.ca), le 5 mars 2025, entre 8 h 30 et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 5^e jour du mois de mars 2025.

Marie-Hélène Gagné,
Directrice générale par intérim et Directrice des finances